



Divorce en cours, être en couple ?

Par **Elodie.stm**, le **27/06/2020** à **10:10**

Bonjour,
Je suis en procédure de divorce depuis bientôt 3 ans nous sommes déjà passés devant le jaf en 2018 mais nous n'avons pas pu signer, tout a traîné. Actuellement, nous attendons une nouvelle date mais au vu des retards cela risque de prendre du temps.
Alors je me pose une question : quand un divorce est en cours, avons nous le droit de nous mettre en couple et de partir vivre chez la personne avec qui l'on est ?
Quelles sont les démarches pour éviter tout problème ?
Je me vois mal attendre encore 6 mois alors que tout liens on été coupés depuis 3 ans.
Merci.

Par **amajuris**, le **27/06/2020** à **11:46**

bonjour,
tant que le divorce n'est pas définitif, les droits et obligations des époux demeurent dont le devoir de fidélité.
la décision vous appartient selon le contexte de votre divorce.
salutations